

Article 1 – Organisation

La société **SAS Brasserie B&C**, dont le siège social est situé **254 rue Vendôme, 69003 Lyon**, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **Jeu-Concours FREIA 1 an** » sur Instagram.

Article 2 – Dates du jeu

Le jeu se déroule du **28 novembre 2025 à 00h01** au **09 décembre 2025 à 23h59** (heure française).

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique :

- âgée de **18 ans ou plus** à la date de participation,
- résidant en **France métropolitaine**,
- disposant d'un compte Instagram public ou accessible aux messages privés.

La participation est limitée à une seule par personne.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, les utilisateurs doivent suivre les instructions inscrites sur la publication Instagram officielle annonçant le jeu.

Toute participation incomplète, frauduleuse ou non conforme sera annulée.

Article 5 – Désignation des gagnants

Un **tirage au sort** sera effectué par l'organisateur à l'issue du jeu, au plus tard le **12 décembre 2025**, parmi l'ensemble des participations valides.

Les gagnants seront contactés via **message privé Instagram**.

En l'absence de réponse dans un délai de **72 heures**, leur lot sera réattribué.

Article 6 – Lots

3 gagnants seront tirés au sort.

Chaque gagnant recevra :

- **1 bob brodé FREIA,**
- **6 bouteilles de FREIA 6,9 % – 33cl.**

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni transférables.

Article 7 – Livraison des lots

Les lots seront remis :

- soit en **main propre** sur Lyon,
- soit par **envoi postal** en France métropolitaine.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, retard ou détérioration imputable aux services postaux.

Article 8 – Responsabilité

L'organisateur rappelle que la consommation d'alcool doit se faire avec modération.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de problème lié à la participation, à une mauvaise utilisation d'Instagram ou à un cas de force majeure.

Article 9 – Données personnelles

Les données collectées (nom, coordonnées) ne seront utilisées que pour la gestion du jeu et l'envoi des lots. Elles ne seront ni transmises, ni revendues.

Conformément au RGPD, chaque participant peut demander la suppression de ses données.

Article 10 – Instagram

Le jeu n'est ni géré, ni sponsorisé, ni administré par Instagram.

Toute question doit être adressée uniquement à **SAS Brasserie B&C**.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement complet est accessible en ligne à l'adresse communiquée par l'organisateur.